

De : Mireille Bélanger [mailto:mbelanger@caniapiscou.net]
Envoyé : 20 février 2012 09:13
A : Harvey, Marie-Josée (BAPE)
Objet : DQ18-nos 1 à 7

286 **DQ18.1**
Projets de réserves de biodiversité pour huit
territoires dans la région administrative de la
Côte-Nord

6213-01-001

Bonjour,

Ce courriel fait suite au document envoyé par télécopie à monsieur Jimmy Morneau et ayant pour objet les projets de réserves de biodiversité pour huit territoires dans la région administrative de la Côte-Nord.

Voici les réponses aux sept questions.

Question 1. (affectation du lac Plétiipi, de la rivière de la Racine de Bouleau et du lac Ménistouc)
Affectation ressource

Question 2.

Non, le statut d'aire protégée n'est pas compatible avec cette affectation

Question 3.

Aucune disposition normative, le schéma est en révision.

Question 4.

Le 1^{er} schéma est entré en vigueur le 7 mai 1987.

La révision est en cours.

Le statut du schéma est le suivant :

- Projet de schéma d'aménagement et de développement révisé (PSADR) fut adopté le 13 juin 2001.
- Le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en rédaction.

Question 5.

Les modifications pour les réserves de biodiversité seront le changement de statut des « aires projetées » en « aires permanentes ». Et s'il y a lieu, intégration des nouvelles aires que vous aurez déterminées.

Question 6.

Aucun commentaire.

Question 7.

Le règlement de zonage sur les TNO ne traite pas des aires protégées de biodiversité, celles-ci étant inexistantes au moment de la rédaction du règlement.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez d'autres questions.
Bonne journée!

Mireille Bélanger
Aménagiste

MRC de Caniapiscou
100, rue le Carrefour C.P. 2025
Fermont (Québec) G0G 1J0

Tél : 418-287-5339
Télec. : 418-287-3420